



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 27/09/2022

Date d'affichage : 27/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Alain NOEL, Pascal CAILLY, Gilbert BAUDER, Florence COSSARD, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT,

Etaient Absents : Claude PETITEVILLE a donné pouvoir à Pascal LEGOIS
Dominique CATEL a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Véronica TROGLIA
Alain DEHAIS

Secrétaire de séance : Ronald SAHUT

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17

OBJET :

ATTRIBUTION DU MARCHÉ ASSURANCES

Il est rappelé que les contrats d'assurances des collectivités sont des marchés publics. Ainsi, l'obligation est faite aux collectivités de remettre régulièrement en concurrence leurs contrats en respectant le formalisme imposé par la réglementation des marchés publics.

Les contrats d'assurance de la commune de Rouxmesnil-Bouteilles, ont été résiliés le 8 juin 2022 pour une date de fin au 31 décembre 2022, il convient donc de rédiger de nouveaux contrats.

Afin de respecter les principes de la commande publique, il a été décidé de lancer une consultation en procédure adaptée, qui s'est déroulée du 20 mai au 24 juin 2022.

Les prestations sont réparties en quatre lots :

- Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes,
- Lot n°2 : Responsabilité civile et risques annexes,
- Lot n°3 : Flotte automobile et risques annexes,
- Lot n°4 : Protection juridique.

Le marché prendra effet au 1^{er} janvier 2023 et s'achèvera le 31 décembre 2026.

Après présentation du Rapport d'Analyse des Offres par la société CONSULTASSUR le 12 septembre 2022., un classement par lot a été effectué, en fonction de la valeur technique (note sur 10.00 pondérée à 60%) et du coût de l'offre (note sur 10.00 pondérée à 40 %).

Considérant la nécessité de rédiger de nouveaux contrats d'assurances pour la commune de Rouxmesnil-Bouteilles.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir :

PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES

<u>Désignation des lots</u>	<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Formule</u>	<u>Montants Primes TTC</u>
Lot 01 - Dommages aux biens et risques annexes	GROUPAMA	OFFRE DE BASE	5 325.00 €
Lot 02 – Responsabilité civile et risques annexes	CABINET FOLLET/GÉNÉRALI	VARIANTE 2	2 758.00 €
Lot 03 – Flotte automobile et risques annexes	GROUPAMA	VARIANTE 1	5 623,00 €
Lot 04 – Protection juridique	CABINET FOLLET/GÉNÉRALI	OFFRE DE BASE – Formule Double	1 172.00 €
Montant des Primes totales pour 2023			14 878,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De retenir les entreprises ci-dessus énumérées pour un montant global de marché de 14 878,00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à l'attribution des marchés et au démarrage des prestations de services d'assurance.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée	Le Maire,
Envoyé en Préfecture le : 25 OCT 2022	
Affiché le : 26 OCT 2022	
Notifié le :	
M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.	